

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3604

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

à l'amendement n° 1974 de M. Thiébaut

ARTICLE 58 SEXIES

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dispositions du titre 3 du présent livre »,

les mots :

« chapitres I^{er} à IV du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.